

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 825

présenté par
M. Questel

ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« d'une commune comprenant une commission municipale de débits de boissons.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.